REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-325 DU 07 JUIN 2004

Chargeant Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI pour compter du 07 juin 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU Le Décret N°2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du **07 juin 2004**, Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique est chargée de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juin 2004

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 –CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MECPPD 4 – MMEH 4– SGG – MSP 6 – AUTRES MINISTERES 20 - DEPARTEMENTS 6 -JO. 1